

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 22 juin 2021

L'an deux mille vingt, le mardi vingt deux juin à partir de vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni par mesures exceptionnelles liées au COVID-19 à la Maison des Fêtes et de la Culture, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Maire**.

Etaient présents :

BRANDMEYER Paul, CONCHERI Sarah, DANIEL Bertrand, DEBESSAT Véronique, DELBE Teddy, DUCRET Xavier, EL OMARI Abdulhak, GALLOIS Nadine, KONGS Olivier, LAHEURTE Hervé, LANA Cécile, MANGEOT Catherine, MARTET Olivier, MAUSOLEO Corinne, PETITDEMANGE Monique, PILLER Christian, SASSETTI Evelyne, SAUVANET-ARCHENT William.

Avaient donné procuration :

Madame Claudine COLLET avait donné procuration à Monsieur Olivier KONGS, Monsieur Michel GUTH avait donné procuration à Monsieur Paul BRANDMEYER, Madame Laëtitia SCHLEGEL avait donné procuration à Madame Sarah CONCHERI, Monsieur Frédéric VAUTRIN avait donné procuration à Madame Nadine GALLOIS, Madame Jacqueline GENAY avait donné procuration à Monsieur Olivier MARTET, Monsieur Michaël LEMOINE avait donné procuration à Monsieur William SAUVANET-ARCHENT, Monsieur Bertrand DANIEL avait donné procuration à Monsieur Christian PILLER.

Étaient absents non représentés :

Monsieur Francis LARDIN, Monsieur Marc MEYER.

Secrétaire : Monsieur MARTET désigne Madame GALLOIS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire débute la séance en demandant aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit d'un point relatif aux affaires scolaires, à savoir l'autorisation de signer la convention dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le maire à ajouter ce point à l'ordre du jour à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet ensuite à l'approbation des membres du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du mardi 18 mai 2021.

Monsieur Christian PILLER fait remarquer son mécontentement sur la formulation de la dernière phrase du point n°4. Monsieur le Maire prend acte.

Le compte rendu est approuvé à 18 voix pour et 3 contre.

01. SIE – Travaux de clôture aire de retournement du Bois d'Einville

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention jointe avec le Syndicat Intercommunal d'Environnement de Blainville-Damelevières.

Cette convention vise à définir les modalités d'intervention de la Commune quant au déplacement de la clôture sur l'aire de retournement du réservoir du Bois d'Einville situé sur le domaine communal. Actuellement l'accès des poids lourds et le déneigement sur cette zone sont impossibles.

Après explication, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention et toutes pièces afférentes avec le Syndicat Intercommunal d'Environnement à l'unanimité.

02. SIE – Convention de rétrocession de surfaces excédentaires

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention jointe avec le Syndicat Intercommunal d'Environnement de Blainville-Damelevières.

Cette convention vise à définir les modalités de cession et de rétrocession de terrains dans le cadre de l'opération de rénovation et de création d'une nouvelle unité de traitement d'eau potable.

Après explication, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur Le Maire à signer la convention jointe ainsi que toutes pièces afférentes à l'unanimité.

03. Finances – Décision modificative n°1 – budget COMMUNE

Dans le cadre de la fiabilisation du patrimoine de la Collectivité, le comptable public a sollicité la Commune afin de régulariser plusieurs écritures comptables.

En effet, lorsque des frais d'études (2031) ou d'insertion (2033) sont suivis de réalisation, il y a lieu de procéder à une opération d'ordre budgétaire afin d'intégrer comptablement ces frais à l'immobilisation concernée par les travaux.

Lorsqu'une avance est effectuée au titulaire d'un marché, constituant ainsi une dérogation à la règle du « service fait », celle-ci fait l'objet d'une écriture comptable spécifique (238). De la même façon que précédemment, il convient de régulariser ce type de dépenses par une opération d'ordre budgétaire afin d'intégrer ces frais au prix des travaux.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter la décision modificative ci-dessous.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction	Montant	Article (Chap.) - Fonction	Montant
20422 (041) – 01 : Bâtiments et installations	600,00	2031 (041) – 01 : Frais d'études	600,00
2113 (041) – 01 : Terrains aménagés autres que voirie	400,00	2033 (041) – 01 : Frais d'insertion	400,00
2313 (041) – 01 : Constructions	3 000,00	238 (041) – 01 : Avances versées sur commandes	3 000,00

		d'immobilisations corporelles	
Total dépenses	4 000,00	Total recettes	4 000,00

Après explication, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité la décision modificative n°1.

04. Fiscalité – Gestion de la TCCFE par le SDE 54

Comme évoqué lors du vote des budgets primitifs, la loi de finances 2021 a généralisé la mise en place de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) au coefficient multiplicateur de 4 en 2021, 6 en 2022 et 8.5 en 2023.

Les fournisseurs d'électricité versent directement cette taxe aux communes de plus de 2 000 habitants sur la base de déclarations trimestrielles et moyennant un prélèvement de 1.5%. Pour les autres communes, le versement se fait auprès du SDE 54 avec un prélèvement limité à 1%.

Sur la base des consommations 2020, le SDE 54 a évalué la TCCFE nette de Blainville-sur-l'Eau à 30 156 €. Il a identifié également 26 fournisseurs présents sur la Commune sur les 55 fournisseurs recensés en Meurthe-et-Moselle.

A ce jour, la Ville a réceptionné 11 déclarations pour le 1^{er} trimestre 2021 pour un montant net total de 3 999.67 €.

Afin d'appuyer les communes dans la gestion administrative et financière de la TCCFE, le SDE 54 propose deux missions distinctes :

- La première consiste à coordonner les contrôles auprès des fournisseurs à l'échelle départemental ;
- La deuxième consiste à assurer l'intégralité du suivi administratif et financier ainsi que les contrôles pour le compte de la commune moyennant un prélèvement de 3% du perçu net (dans ce cas le prélèvement des fournisseurs passe de 1.5% à 1%).

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter la convention de coordination pour le contrôle de la TCCFE dès maintenant et pour le reste de l'année 2021.

Il propose également de confier au SDE 54 la perception et le contrôle de la TCCFE avec l'engagement d'un reversement de 97% du perçu net à partir du 1^{er} janvier 2022.

Après explication, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Adoptent la convention de coordination pour le contrôle de la TCCFE à compter de ce jour et pour le reste de l'année 2021,
- ✓ Confient au SDE 54 la perception et le contrôle de la TCCFE.

05. Vie municipale – Dénomination de la salle de réunion Rue Saint Dominique

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de dénommer la salle de réunion située au premier étage sis rue Saint Dominique.

Monsieur le Maire soumet le nom de salle du Chardon selon la proposition formulée par les membres du Bureau municipal.

Après explication, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le nom de salle du Chardon ainsi proposé.

06. Ressources humaines – Ouvertures et fermetures de postes

Dans le cadre de la procédure de recrutement d'un Directeur.rice d'accueil collectif de mineurs dont la publicité de poste s'est terminée le 13/06/2021, le jury de sélection a fait le choix de maintenir l'agent en poste. Néanmoins, le poste d'animateur vacant ne permet de procéder à son recrutement. Aussi est-il proposé la modification suivante au tableau des effectifs à partir du 8 juillet 2021 :

- Fermeture d'un poste d'animateur territorial 35/35^{ème} ;
- Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation 35/35^{ème}.

Une réflexion est actuellement menée afin d'être moins dépendants des emplois aidés qui représentent près de 30% des encadrants du POLE JEUNESSE. Il s'en suit un renouvellement important d'agents chaque année, souvent pas ou peu formé à accompagner dans un projet professionnel.

Afin de pérenniser un emploi permanent, il est proposé la modification suivante au tableau des effectifs à partir du 6 août 2021 :

- Fermeture d'un poste d'animateur ACM en emploi CUI 28/35^{ème} ;
- Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation 28/35^{ème}.

Monsieur le maire ajoute qu'il s'agit de pérenniser deux agents dans leur emploi. Après explication, les membres du Conseil Municipal adoptent les propositions de modifications du tableau des effectifs à l'unanimité.

07. Urbanisme – Dénomination des rues lotissement « l'Orée du Bois »

Monsieur le Maire propose de définir 3 nouveaux noms de rue pour les voies du lotissement sur le quartier du Haut des Places « l'Orée du Bois ».

Les propositions émanant de la commission urbanisme et grands travaux sont les suivants :

- Allée des Chardons
- Allée des Coquelicots
- Allées des Bleuets.

Après explication, les membres du Conseil Municipal adoptent les noms des rues du lotissement « l'Orée du Bois » comme proposés, à l'unanimité.

08. Urbanisme – Dénomination rue lotissement « les Jardins Saint Antoine »

Monsieur le Maire propose le nom de Louise Michel. Ce lotissement est la continuité du lotissement du haut Géalieu.

Après explication, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le nom de la rue Louise Michel dans le prolongement de celle existante.

09. Urbanisme – Projet Urbain Partenarial lotissement « les Jardins Saint Antoine »

Dans le cadre du projet de lotissement « les jardins Saint Antoine », l'aménagement doit impérativement permettre le bouclage du lotissement sur la rue Saint Antoine prolongée.

Pour ce faire, l'aménagement du chemin rural de Saint Antoine est nécessaire.

Celui-ci étant situé sur domaine public, l'aménageur ne peut intervenir directement sur cette voirie.

Monsieur le Maire propose d'établir un Projet Urbain Partenarial (PUP). Il s'agit de faire participer l'aménageur sur la réalisation d'équipement public en proportion des besoins relatif à l'opération.

En l'espèce, l'aménagement est entièrement lié à la création du lotissement.

En contrepartie, la collectivité devra renoncer à la perception de la Taxe d'Aménagement sur une durée et sur un périmètre à définir dans le cadre du PUP.

Il est proposé le PUP sur une période de 36 mois. Cette période a été proposée par le service instructeur lors d'une réunion de travail avec l'aménageur.

Monsieur le Maire indique que la création de cette voie va également désenclaver le lotissement existant. Cet aménagement permettra aussi de réaliser un trottoir et bande cyclable protégés.

Après explication, les membres du Conseil Municipal adoptent le Projet Urbain Partenarial à l'unanimité.

10. Urbanisme – Convention de mise à disposition d'une bande de terrain

Lors de la création du mur d'enceinte du nouveau cimetière, celui-ci n'a pas été implanté sur la limite du terrain.

Dans un souci de simplification de la gestion de cet espace, il est proposé de passer une convention avec les deux propriétaires concernés afin de leur laisser la jouissance de cette bande de terrain en contre partie de son entretien.

Après explication, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la convention de mise à disposition d'une bande de terrain aux deux propriétaires concernés.

11. Petites Villes de Demain – Approbation de la convention d'adhésion

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention d'adhésion dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

Monsieur le Maire précise que cette convention sera également soumise au vote des membres du conseil Communautaire le 30 juin prochain et également portée à connaissance des membres du Conseil Municipal de la Ville de Damelevières.

Une signature officielle devrait se dérouler début juillet en préfecture de Meurthe et Moselle concomitamment à la signature du Pacte de Relance et de Transition Ecologique.

Après explication, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention dans le cadre du programme Petites Villes de Demain ainsi que toutes pièces afférentes, à l'unanimité.

12. Affaires scolaires – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE)

Le plan de relance présenté par le Gouvernement comporte un volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à **réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique**. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- L'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques ;
- Les services et ressources numériques ;
- L'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Cet appel à projets vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour **l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (cycles 2 & 3) qui n'ont pas atteint le socle numérique de base**, dont un référentiel a été discuté avec les représentants des associations représentatives des collectivités lors des États généraux du numérique pour l'Éducation.

L'aide de l'État est comprise entre **50%** et **70%** selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité.

Dans ce cadre, la Commune a déposé un dossier de candidature pour l'école élémentaire Jules Ferry, seule école éligible sur le territoire communal, afin d'acquérir des écrans numériques interactifs, des ressources numériques et d'installer une prise réseau supplémentaire dans les classes pour un montant total de 35 420 € TTC (6 ENI, logiciels pédagogiques, ENT).

Les services ont reçu ce jour la liste officielle des dossiers retenus indiquant qu'une subvention maximale de 24 010 € est allouée à Blainville-sur-l'Eau. Le reste à financer sera donc de 11 410,00 €.

Afin de finaliser le dépôt du projet, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention en ligne sur demarches-simplifiees.fr reprenant les éléments indiqués ci-dessus.

Après explication, les membres du Conseil autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

13. Informations et questions diverses

➤ Tirage au sort des jurés d'assises aura lieu en mairie le jeudi 1^{er} juillet à 17h30 en présence d'un représentant de chacune des listes.

➤ **Remerciements** :

- ✓ A vos baskets pour l'implication et le soutien de la commune dans l'organisation de la course des 24 heures solidaires.
- ✓ Club vosgien pour le versement de la subvention de fonctionnement 2021

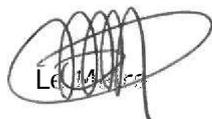
➤ **Animations** :

- 27 juin : A vos baskets
- 03 juillet : fête du jeu dans la cour de l'école Jules Ferry de 14h à 18h
- 05 juillet : pot des enseignants
- 24 juillet : animation musicale dans la carrière du Haut des places
- 28 août : cinéma en plein air
- Du 19 au 23 et du 16 au 20 août, chantier loisirs jeunes.

Plan canicule, merci de répondre sur les disponibilités. Contacter le CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures et 40 minutes.

Fait à Blainville-sur-l'Eau, les jours et an susdits



Olivier MARTET
Olivier MARTET

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 23/06/2021 à 17:17:46
Référence : a94dcbaf6366dfa9527448ee52eb25d11defb6f5